

Rapport SFD

Ouagadougou Burkina Faso

Rapport Final

Ce rapport SFD - Intermédiaire - a été préparé
par GFA Consulting Group GmbH.

Date de production: 25/08/2018

Dernière mise à jour: 04/09/2018

Rapport SFD Ouagadougou, Burkina Faso, 2018

Produit par :

Jean Kajyibwami, Alejandra Burchard

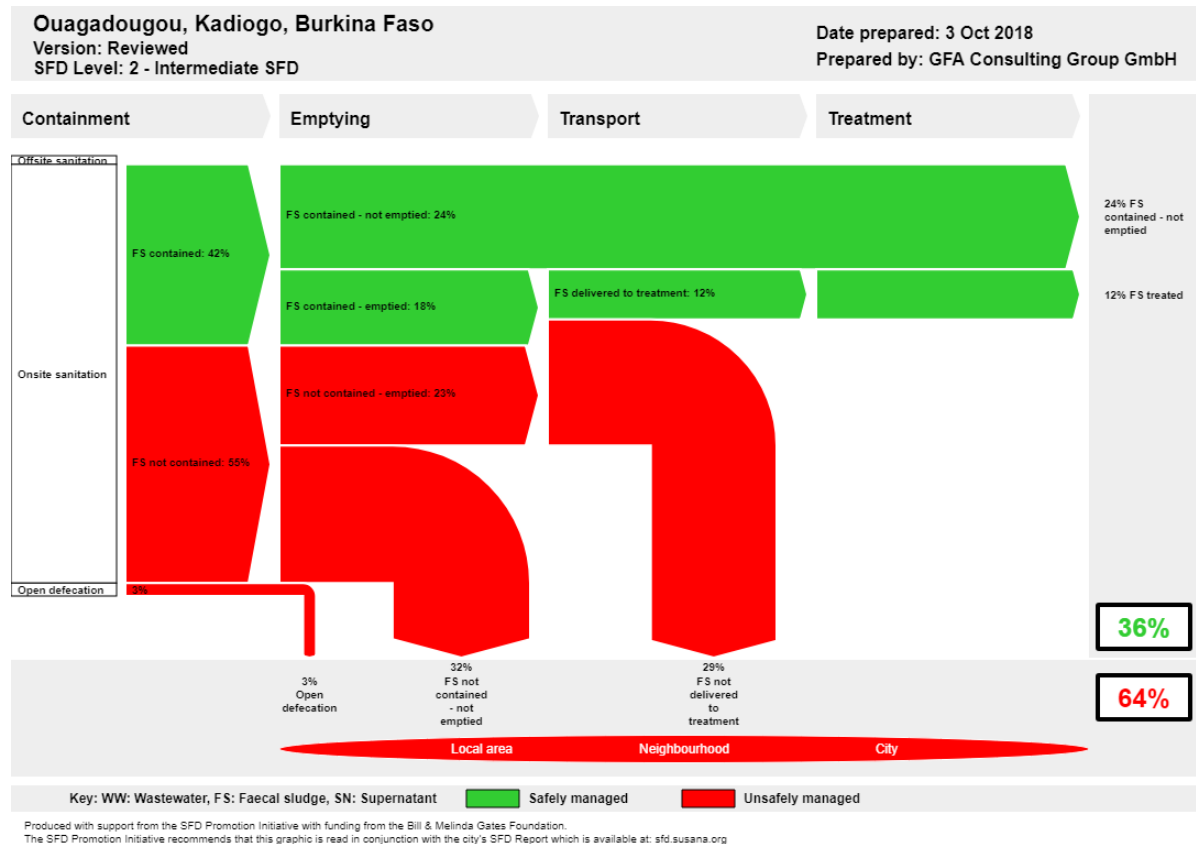
©Copyright

Tous les matériels de l'Initiative de promotion de la SFD sont librement disponibles selon le concept du logiciel libre pour le développement des capacités et l'utilisation sans but lucratif, à condition que la source soit dûment mentionnée lorsqu'elle est utilisée. Les utilisateurs doivent toujours citer l'auteur original, la source et le détenteur des droits d'auteur.

On peut se procurer le présent sommaire et le rapport sur le SFD en s'adressant à :

www.sfd.susana.org

1. Le graphique SFD



2. Informations sur le diagramme

Niveau SFD:

Il s'agit d'un rapport intermédiaire sur le SFD.

Produit par:

Ce rapport SFD a été produit par GFA Consulting Group GmbH.

Partenaires collaborateurs:

- Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA)
- Direction Générale de l'Assainissement (DGA)
- Programme Eau et Assainissement GIZ (GIZ/PEA)
- Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
- Municipalité de Ouagadougou
- L'association des vidangeurs manuels (ABASE)
- Association de Vidanger / Association Vidanger de Faso (AVF)

Statut:

Il s'agit d'un rapport final du SFD.

Date de production: 25/08/2018

3. Informations générales sur la ville

Ouagadougou est la capitale du Burkina Faso et la plus grande ville du pays. Elle est située dans la région centrale du Burkina Faso à une altitude de 305 m au-dessus du niveau de la mer avec une population totale de 2 532 311 habitants en 2015 (INSD, 2015) et une population totale prévue de plus de 2,7 millions en 2017 (ONEA, 2017). La densité de population est estimée à 903 personnes par km² dans la zone de 2 805 km² de son conseil municipal. En outre, le taux de croissance annuel de la population est estimé à 7,6 % (INSD, 2006).

La température annuelle varie entre 12°C et 43°C avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600mm et 900mm (Boubacar, 2013).

Ouagadougou dispose d'un réseau d'assainissement auquel une minorité de la population est raccordée (moins de 0,4%) (ONEA, 2018). La majorité utilise des systèmes d'assainissement sur place, principalement des latrines à fosse (93 %) (Voho, 2016) et des fosses septiques (4 %) (ONEA, 2018). La vidange des boues fécales se fait par camions aspirateurs (77%) et systèmes manuels (23%) (Voho, 2016).

4. Résultat du service

Ouagadougou dispose de diverses technologies d'assainissement. Un aperçu des technologies et des méthodes utilisées pour différents systèmes d'assainissement à travers la chaîne de services d'assainissement est présenté ci-dessous.

Selon différentes études (Dah, 2013 ; Voho, 2016), 97% de la population a accès à des installations sanitaires, dont 46,5% ont accès à des installations répondant aux normes fixées par l'ONEA (ONEA, 2018). Moins de 0,4 % de la population de la ville qui a accès à des installations sanitaires dépend des systèmes d'assainissement hors site. Le reste de la population (3%) pratique la défécation en plein air.

Afin d'évaluer le potentiel de vidange des installations sanitaires, la stratégie nationale de gestion des eaux usées et des boues de vidange (SNGFAEUE, 2017) montre que 42 % des installations sanitaires sur site en zone urbaine sont effectivement vidées. La proportion de vidangeurs mécaniques est de 77% contre 23% de vidangeurs manuels (Voho, 2016). 60% des vidangeurs mécaniques déversent à la station d'épuration des boues fécales (Réseau Projection, 2013), alors que la proportion de boues fécales livrées à la station d'épuration qui est traitée est de 100% (ONEA, 2018). Cependant, lorsque la station d'épuration atteint son point de saturation, 60% des boues fécales vidangées mécaniquement sont déversées directement dans l'environnement. Dans ce contexte, certaines fosses non revêtues (latrines traditionnelles) sont très profondes et présentent un risque important de pollution des eaux souterraines où les niveaux d'eau sont estimés entre 3 et 15 mètres (Yameogo, 2008). Parallèlement, une certaine proportion des boues fécales vidangées manuellement est également déversée directement dans l'environnement (Voho, 2016).

Ouagadougou possède trois stations d'épuration des boues de vidange opérationnelles, la quatrième étant encore en phase de planification (ONEA, 2018). Les boues de vidange traitées sont généralement stockées sur place, dans l'attente d'analyses physico-chimiques et de métaux lourds plus poussées pour déterminer leur utilisation potentielle en agriculture. Outre les boues stockées susmentionnées, l'Association Communautaire Namalgré-Zanga (ACONAZ) est pionnière dans l'assainissement de l'urine et des fèces. Cette activité a débuté en 2008 en collaboration avec Eau et assainissement pour l'Afrique (ex-Centre régional pour l'eau et

l'assainissement (CREPA)). En plus du projet pilote susmentionné, un autre projet pilote de production de biogaz et d'électricité à Ouagadougou est en cours. Dans le cadre de la collaboration avec la fondation Bill & Melinda Gates, l'ONEA a obtenu un financement pour la construction d'une unité pilote de production de biogaz à partir des boues de vidange à la station de traitement des boues de vidange (STBV) de Kossodo à Ouagadougou. L'objectif global du projet est d'améliorer la valeur et l'accessibilité des services de traitement des boues de vidange dans toute la chaîne de l'assainissement. La capacité de cette unité est prévue à 400 m³/jour de boues de vidange et une production d'électricité de 2 160 MWh/an.

5. Contexte de la prestation des services

Le Burkina Faso a inscrit la protection de la santé publique dans son code de la santé publique en 1994. Ce code met le Ministère de la Santé en charge de l'environnement avec les ministères en charge de l'environnement, de l'eau et des mesures sanitaires destinées à prévenir la pollution de l'eau potable afin de protéger l'environnement et la santé publique.

Le code de l'environnement (1997) modifié par la loi n° 006-2013/AN fixe les règles élémentaires qui régissent l'environnement au Burkina Faso.

Le code de l'urbanisme et de la construction (2006) du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat organise et réglemente l'urbanisme et les infrastructures au Burkina Faso. Ce code vise à mieux contrôler le développement des centres urbains et ruraux.

Le Code d'hygiène publique (2005) du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique est la loi sur l'hygiène au Burkina Faso. L'objectif principal de la loi est de préserver et de promouvoir la santé publique, y compris la nécessaire politique de sensibilisation des autorités locales.

Les décrets précisant et organisant l'application du code d'hygiène publique sont :

- L'arrêté conjoint N.../PRES /PM/ MEA/ MS/ MEEVCC/ MATDS/ MEFD qui définit et fixe des normes de qualité pour les rejets d'eaux usées et les excréments dans l'environnement. L'article 2 stipule qu'aux fins du présent arrêté, les normes relatives aux rejets d'eaux usées et d'excréments ont des valeurs limites maximales pour les eaux usées anthropiques et les rejets d'excréments dans l'environnement;

- L'arrêté conjoint N.../PRES/ PM/ MEA/ MS/ MEEVCC/ MATDSI/ MEFD définit les normes, critères et indicateurs pour l'accès aux services d'assainissement;
- Le décret no 98-323/ PRES/ PM/ MEE/ MATS/ MATS/ MIHU/ MS/ MTT réglemente la collecte, le stockage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets urbains. L'article 28 stipule que chaque collectivité locale établit un plan stratégique de gestion des eaux usées et des excréments pour sa communauté avec l'appui technique du Ministère de l'environnement.

6. Aperçu des parties prenantes

Au niveau national, les principaux ministères qui interviennent dans le domaine de l'assainissement sont les suivants : Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA), Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC), Ministère de la santé, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH) et Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA). Le MEA est responsable de la mise en œuvre des directions nationales et des agences de l'eau et de l'assainissement. La plupart de ces directions et organismes ont des représentants régionaux. La section suivante résume les rôles et responsabilités de chaque institution.

Ministère de l'eau et de l'assainissement: Ce ministère est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des politiques adoptées par le gouvernement du Burkina Faso en matière d'eau et d'assainissement. Ce ministère supervise la Direction Générale de l'Assainissement et des Services Nationaux d'Eau et d'Assainissement (ONEA) et a la responsabilité des politiques d'assainissement, de la mise en œuvre et de l'entretien des installations sanitaires. En outre, ce ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique, doit prescrire des règles d'hygiène obligatoires et en assurer la conformité. Le Ministère élabore et surveille la mise en œuvre des stratégies d'assainissement des eaux usées et des excréments et veille au respect des normes en matière d'assainissement. Dans ce contexte, le MEA collabore avec le Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique pour assurer l'élimination adéquate des déchets solides et liquides et la qualité de l'eau, de l'air et du sol.

Direction Générale de l'Assainissement: La Direction Générale de l'Assainissement est responsable de :

- Définir des stratégies, des politiques et des prix en matière d'assainissement dans les zones urbaines et rurales;
- Mise en œuvre et suivi des politiques et stratégies nationales en matière d'eau, de déchets et de traitement des excréments en relation avec d'autres ministères, départements, organisations de la société civile et autres acteurs;
- Mener et contrôler les programmes d'assainissement en milieu rural;
- Assurer la supervision technique de l'ONEA;
- Planification, construction, conception et mise en œuvre de programmes d'assainissement urbain;
- Suivi des activités des entreprises et autres administrations privées impliquées dans le secteur de l'assainissement;
- Suivre les programmes des organisations internationales.

La Direction générale de l'assainissement dispose de directions régionales. Les Directions régionales de l'eau et de l'assainissement sont chargées de contribuer à la conception, au développement, à la surveillance, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures et stratégies d'assainissement dans leur région. Ils veillent également au respect de la législation et de la réglementation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et à l'assistance technique aux travaux communaux sur l'eau potable et l'assainissement.

Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA): L'ONEA a été créée par le décret N°85/387/ CNR/PRES/ EAU du 28 juillet 1985 en tant qu'établissement public industriel et commercial. Elle a été transformée en Société Nationale le 2 novembre 1994 par le décret N°94-391/ PRES/ MICM/ EAU. L'ONEA est responsable de la collecte, du traitement, de la récupération et de l'élimination des eaux usées et des excréments dans les zones urbaines et semi-urbaines. Dans ce contexte, les responsabilités sont : (i) Création, promotion et amélioration ainsi que gestion d'installations sanitaires collectives et individuelles (autonomes) pour l'évacuation des eaux usées et des excréments dans les zones urbaines et semi-

urbaines; (ii) Planification, conception et mise en œuvre d'infrastructures pour la gestion des eaux usées et des boues de vidange; (iii) Promotion des technologies d'assainissement sur site et de l'élimination appropriée des sous-produits d'assainissement traités; (iv) Investissements dans des systèmes d'assainissement hors site, etc.

Direction régionale de l'eau et de l'assainissement: cette institution est responsable de contribuer à la conception, au développement, au contrôle et au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques et stratégies d'assainissement sur leur propre territoire.

Municipalité: La municipalité de Ouagadougou a plusieurs fonctions liées à l'assainissement. Le gouvernement local du Burkina Faso a juridiction sur:

- Élaboration de plans d'action municipaux pour l'environnement;
- Protection des eaux souterraines et de surface en collaboration avec l'ONEA et la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques;
- Gestion des déchets, de la santé, de la pollution et des nuisances.

L'implication des collectivités locales dans le secteur de l'assainissement est mise en œuvre à travers des projets, des programmes et la coopération avec des organisations non gouvernementales ou des agences et départements gouvernementaux comme l'ONEA et la DGA.

Tab. 1: Les Institutions impliquées dans la gestion des boues de vidange pour Ouagadougou (SNGFAEUE, 2017)

Parties prenantes principales	Institutions / Organisations
Institutions publiques	Municipalité de Ouagadougou, Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), Direction Générale de l'Assainissement (DGA), Ministère de la Santé (MS), Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC), Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH)
Organisations non gouvernementales	Centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC), Water Aid,

	Water and Sanitation for Africa (WSA)
Secteur privé	Association de vidangeurs mécanique du Faso (AVF), L'association des vidangeurs manuels (ABASE)
Partenaires au développement, donateurs	GIZ/ Programme eau et assainissement, BAD, Banque mondiale.
Autres	Institut 2iE, L'Université Aube Nouvelle, L'Université de Ouagadougou, Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse

7. Processus d'élaboration du SFD

Le SFD a été élaboré en consultation avec les collaborateurs du projet et les parties prenantes locales dans le domaine de l'assainissement urbain à Ouagadougou. Les parties prenantes principales ont participé à plusieurs étapes de la rédaction du présent rapport. Les interviews ont été menées en personne et par téléphone, selon leur disponibilité. Les parties prenantes concernées étaient : (i) ONEA: Responsable des services d'assainissement sur site et hors site, (ii) MEA, Direction Générale de l'Assainissement dont les rôles sont définis à la section 7, (iii) Direction Générale de la Statistique et des Etudes Sectorielles chargée de la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel, (iv) la Municipalité de Ouagadougou, (v) les prestataires de service de vidange : L'association des vidangeurs manuels (ABASE) et Association de vidange mécanique (AVF). Les hypothèses clés ont été revues et confirmées par l'ONEA avec la partie prenante principale en charge de l'assainissement en milieu urbain.

8. Crédibilité des données

La qualité des données provenant des sources utilisées pour la production du SFD a été évaluée à un niveau élevé (52 %) et moyen (48 %). Les données proviennent principalement du PSAO 2012-2020, la Stratégie nationale pour la gestion des eaux usées et des boues de vidange: Rapport de diagnostic (2017), différentes études sur la gestion des boues de vidange à Ouagadougou, rapports actualisés de l'ONEA (2018) et autres études. Pendant les interviews des informateurs clés, les données ont été triangulées au moyen des interviews, des observations et de la connaissance du contexte de la prestation des services. Le contexte des produits livrables a été élaboré au moyen d'une

analyse documentaire et fondé sur une analyse des politiques et plans nationaux et locaux dans le secteur de l'assainissement.

9. Liste des sources de données

ABASE. 2017. "Association Des Vidangeurs Manuels de Ouagadougou."

Boubacar, Ibrahim. 2013. "Caractérisation Des Saisons de Pluies Au Burkina Faso Dans Un Contexte de Changement Climatique et Évaluation Des Impacts Hydrologiques Sur Le Bassin Du Nakanbé."

Dah, Pômileyi. 2013. "Contribution À La Gestion Durable Des Boues de Vidange de La Commune Rurale de Saaba À Ouagadougou, Burkina Faso."

Ikuzo Sarl. 2012. "Communication de IKUZO Sarl À L'atelier « Petits Entrepreneurs Privés de L'assainissement » Ouagadougou 1er, 2 et 3 Février 2012."

INSD, Institut national de la statistique et de la démographie. 2006. "Recensement Général de La Population et de L'habitation: Résultats Définitifs."

Kajyibwami, Jean, Adelaïde Ganou, and Dorcas Bagniou. 2016. "Étude D'avant Projet Sommaire de L'approvisionnement En Eau Potable et de L'assainissement Solide et Liquide À Ouagadougou: Cas D'étude de Dapoya."

ONEA. 2018. "Assainissement, Calcul Du Taux D'accès Par Centre, DR ONEA et DR Adm 30-06-2018."

PN-AEUE. 2016. "Programme National d'Assainissement Des Eaux Usées et Excréta."

PSAO. 2012. "Plan Stratégique d'assainissement des eaux usées et excréta de la ville de Ouagadougou (PSAO)."

Réseau Projection. 2013. "La Problématique de Dépotage Des Boues de Vidange À Ouagadougou et Ses Environs."

Réseau Projection, Association des Jeunes pour le Développement Durable au Burkina Faso AJDD/BFA, and Association des vidangeurs manuels à Ouagadougou ABASE. 2016. "Projet Vidange Manuelle Propre

(VIMAPRO) : Compte-Rendu de L'atelier Sur La Restitution Des Études VIMAPRO. Cas de La Vidange Manuelle."

SNGFAEUE. 2017. "Stratégie Nationale de Gestion de La Filière Assainissement Des Eaux Usées et Excréta: Rapport Diagnostic, Burkina Faso."

Somé/Dagba Gbessin, Shurstine. 2010. "Faisabilité Du Traitement Des Boues de Vidange Par Filtre Planté À Ouagadougou: Evaluation Du Potentiel Agronomique et Du Marché Des Plantes Fourragères."

Voho, Gaël. 2016. "Étude Diagnostique de La Gestion Des Boues de Vidange Dans La Commune de Ouagadougou: Intégration Des Vidangeurs Manuels."

Yameogo, Suzanne. 2008. "Ressources En Eau Souterraine Du Centre Urbain de Ouagadougou Au Burkina Faso: Qualité et Vulnérabilité."

SFD Ouagadougou, Burkina Faso, 2018

Produit par:

GFA Consulting Group GmbH, Jean Kajyibwami
GFA Consulting Group GmbH, Alejandra Burchard

Rédaction:

GFA Consulting Group GmbH, Jean Kajyibwami
GFA Consulting Group GmbH, Alejandra Burchard

© Copyright

Tous les matériels de l'Initiative de promotion de la DCD sont librement disponibles selon le concept du logiciel libre pour le développement des capacités et l'utilisation sans but lucratif, à condition que la source soit dûment mentionnée lorsqu'elle est utilisée. Les utilisateurs doivent toujours citer l'auteur original, la source et le détenteur des droits d'auteur.

Le présent résumé et le rapport sur l'EPD sont disponibles à l'adresse suivante:
www.sfd.susana.org